











L'accès et/ou le maintien dans le logement des personnes présentant des troubles psychiques ou des troubles liés à l'âge

80% des personnes concernées par des troubles de santé mentale sont aujourd'hui soignées en dehors de l'hôpital et ne nécessitent pas de vivre en milieu spécialisé. Pour autant, il leur est difficile de trouver – et de conserver – un logement à l'heure où les maladies psychiques, peu connues et souvent mal perçues, peuvent être sources de discrimination.

Or, dans le cadre de leurs missions, certains établissements, structures, conseillers... ont parmi leurs objectifs, de lutter contre l'exclusion sociale en favorisant l'autonomie et la socialisation des personnes ou des familles en difficulté. Il y aura nécessairement dans la population qu'ils accompagnent des personnes vieillissantes et/ou présentant des troubles psychiques.

Pour ce faire, il est important de comprendre, à minima, ce que signifie handicap mental, maladie mentale, déficience, démence....

OBJECTIFS

-  Comprendre l'impact des troubles psychique sur le maintien dans le logement
-  Découvrir les grandes typologies des troubles psychiques et leurs conséquences
-  Avoir un aperçu des troubles psychiatrique de la personne âgée
-  Découvrir les changements de terminologie suite à la réforme des soins en psychiatrie, loi du 05 juillet 2011
-  Aborder ce que signifie « Habiter » pour la personne présentant des troubles psychique
-  Parler de ses ressentis, de ses peurs face à un locataire handicapé psychique et apprendre à se positionner, à trouver la bonne distance.
-  Echanger sur les limites d'intervention de chacun et sur les relais possibles
-  Echanger sur le travail en réseau en abordant la culture et la terminologie de chacun dans l'idée de se comprendre et de se faire confiance

PROGRAMME

Qu'est-ce que le handicap psychique ?

Discussions sur nos représentations du handicap psychique, nos préjugés, idées reçus...
Différence entre handicap mental et handicap psychique.

La spécificité des troubles psychiques chez la personne vieillissante

Quelles sont les différents troubles ou maladie qui peuvent entraîner un handicap psychique ?
Troubles psychotiques aigues ou chroniques, trouble de l'humeur, troubles anxieux, troubles de la personnalité...

La réforme des soins en psychiatrie, loi du 05 juillet 2011 : Les soins libre (avec consentement) et les 4 modes de soins sans consentement

Comment se manifestent les troubles psychiques et quels sont les troubles potentiellement handicapants ?

Les différents troubles psychiques : Les troubles sont divers et multifformes, tous ne génèrent pas de handicap. Quels sont-ils ?

Que génèrent ces troubles sur le plan de la relation à l'autre, sur l'autonomie sociale ?

Spécificité, les troubles psychiques de la personne âgée : ce qui est « normal » et ce qui peut être pathologique

Discutions autour des difficultés rencontrées dans votre pratique professionnelle quotidienne face aux manifestations de ces troubles.

Qu'est-ce qui doit alerter ? Repérer les signes d'une dégradation pour mieux anticiper

La santé mentale : articuler le travail social et la psychiatrie de secteur

Petite histoire d'intervention à domicile, une histoire simple comme on en voit des centaines et des milliers et qui explique, dans ce cas précis, ce qui fait sens dans l'amoncellement de détritius pour cette personne.

Habiter c'est quoi ?

D'un point de vue sociologique, habiter c'est ce qui fait société. Le logement est l'élément 1er de l'intégration sociale. Habiter c'est tracer un cercle entre le dehors et le dedans. De la disposition des meubles, à l'objet ramassé dans la rue. Ça peut être un objet, une disposition de meubles « bizarre ».

Or, « La bizarrerie » est une des caractéristiques des personnes souffrant de maladie psychique (Bizarrerie, Impénétrabilité, Détachement, Ambivalence)

Il s'agit alors, pour le travailleur social, d'identifier ce qui heurte ses références normatives à ce qui fait sens pour l'autre.

Exemples, étude de cas...

DUREE

1 jour

PUBLIC

Tous travailleurs sociaux, structures ou institutions confrontés, dans leur activité, à des personnes fragilisées par des troubles psychiques.

Pré REQUIS

Aucun

EVALUATION

Auto-évaluation de positionnement par entretien ou questionnaire.
Auto-évaluation des acquis de la formation par questionnaire amenant à une réflexion sur un plan d'actions.

PEDAGOGIE

Exposés théoriques, travail en groupe ...

L'intervenant partira des situations vécues par les participants et des questions que le groupe se pose. D'autres exemples de situations seront ensuite proposés, pour élargir la pratique.

INTERVENANTS

Selon le thème de la formation, CQFD sélectionne un pédagogue possédant une expérience significative, une maîtrise opérationnelle et un profil particulier : sophrologue, psychologue, neuropsychologue, ergonome, ergothérapeute, senior manager, chef de cuisine, gouvernante, journaliste, animateur, ex-policier, etc...

TARIFS

Inter-entreprises à Paris
Intra-muros en France entière
cliquez ici pour consulter sur notre site internet le calendrier et les tarifs

Vidéo de présentation

